

*Date de dépôt : 4 octobre 2017*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. André Pfeffer : Comptoir des médias : quand l'Etat subventionne la bien-pensance !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 22 septembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le Comptoir des médias se définit comme « un projet d'action et de sensibilisation des médias romands aux préjugés sur l'asile ». Il viserait « à favoriser une information sur l'asile objective, approfondie et équilibrée, fondée sur des faits vérifiés et non sur des idées reçues ». Le Comptoir des médias est une émanation de l'association « Vivre Ensemble », une association politisée militant pour une extension du droit d'asile en Suisse.*

*La démarche du Comptoir des médias consiste notamment en des interventions auprès des journalistes incorrects ou imprécis et en une « sensibilisation auprès des rédactions ». Ce souci de la « vérité » en vue de rehausser la qualité des médias suisses interpelle. La très grande majorité des journalistes sont de gauche et encore plus fortement en Suisse romande. D'ailleurs, la formation des journalistes en Suisse romande a été pendant très longtemps aux mains de la gauche au Centre de formation des journalistes à Lausanne. En France, un sondage du magazine Médias effectué en 2012 auprès des journalistes a montré que 74% des journalistes votaient à gauche et que seuls 3% soutenaient Madame Le Pen.*

*Les diverses interventions du Comptoir des médias consistent à s'adresser aux auteurs « d'une information incorrecte ou pouvant relayer une représentation stéréotypée de la réalité ». Il peut aussi s'agir de reproches quant au choix d'une simple image prétexte. La pertinence de la mention de la nationalité des intervenants des faits divers a aussi occupé les réflexions du Comptoir des médias.*

*Toutefois, aucune des interventions du Comptoir des médias ne semble avoir eu pour objet la rectification de l'emploi massif par les médias du terme « réfugié » en lieu et place de celui de « migrant ».*

*La pertinence de ce Comptoir des médias questionne, alors que l'on sait que le paysage médiatique romand est caractérisé par le poids d'un « service public » monopolistique et par une presse écrite peu diversifiée pro-européenne bien-pensante. Le financement par des deniers publics (en l'occurrence par le Bureau de l'intégration des étrangers du canton de Genève) d'un tel organe relayant une idéologie mondialiste pro-vagues migratoires n'est pas acceptable, mais semble s'inscrire dans le mouvement de centaines d'ONG financées par l'Union européenne ou par l'Open Society préconisant le déplacement et l'installation de millions de migrants dans une Europe « vieillissante ».*

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1) A combien se montent le soutien financier et les prestations appréciables en argent du canton au Comptoir des médias ?*
- 2) L'organe revendique une action auprès des rédactions. Le canton a-t-il pour vocation d'influencer la presse pour orienter l'information ?*
- 3) Au vu du soutien accordé au Comptoir des médias, le canton estime-t-il que les médias ne proposent pas une « information sur l'asile objective, approfondie et équilibrée », etc. ? Qui est chargé d'estimer ce qui est objectif et/ou approfondi ?*

*Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le soutien financier accordé par l'Etat Genève, par l'intermédiaire du bureau de l'intégration des étrangers de l'office cantonal de la population et des migrations du département de la sécurité et de l'économie, au projet « Comptoirs des médias » de l'association S.O.S Vivre Ensemble a été de 10 318 F pour l'année de réalisation 2016 et est de 15 000 F pour l'année de réalisation 2017. Ce projet est financé par le biais de subventions provenant du Programme d'intégration cantonal (PIC) soutenu par la Confédération.

Ce projet permet de lutter contre les stéréotypes négatifs et les informations factuelles erronées lorsqu'elles sont véhiculées par les médias romands alors que ceux-ci traitent de questions relatives aux personnes relevant du domaine de l'asile. Ce travail se base sur les informations fournies par les administrations concernées par la problématique de l'asile (notamment le Secrétariat d'Etat aux migrations et l'Office fédéral de la statistique) et les différentes études scientifiques d'importance sur le sujet. Par conséquent, il vise à transmettre une information objective aux médias et à travailler de concert avec eux pour établir une information adéquate.

Ce projet est actuellement soutenu financièrement par le Service de lutte contre le racisme du Département fédéral de l'intérieur, le bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme du canton de Vaud, le service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel ou encore le service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève.

Les évaluations de ce projet menées par le bureau de l'intégration des étrangers et les autres entités fédérales, cantonales et municipales répondent aux exigences de qualité des institutions. Par ailleurs, les sollicitations régulières des journalistes ou encore les rencontres avec les rédactions ont permis de créer une relation de confiance et de mener un travail de prévention en amont des publications. De fait, le Comptoir des médias est reconnu comme une source d'information fiable et utile au travail journalistique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP